



**Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie**



D 2023 - 57

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	13
Conseillers votants :	21
Dont huit pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil
Municipal : 06 juillet 2023

**OBJET : AMÉNAGEMENT DE LA
RUE DES CHÊNETTES –
ACQUISITIONS FONCIÈRES -
RECTIFICATIF**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le onze juillet, le conseil municipal de la Commune de Chens sur Léman dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Pascale MORIAUD, Maire

**PRESENTS : TRONCHON J. MEYRIER M.
De PROYART A. BAARSCH C. ZANNI F.
CHANTELOT C. PLEynet J.P. BILLARD
G. CHEVRON F. QUERNEC GARIN C.
CHAMPEAU S. CHANTELOT L.**

**EXCUSES : MORAND F. « pouvoir à
BILLARD G. » FICHARD B. « pouvoir à
MORIAUD P. » ARNOUX R. « pouvoir à De
PROYART A. » RACINE FREIXENET M.
« pouvoir à QUERNEC GARIN C. » DIANA
C. « pouvoir à CHEVRON F. » CORNU C.
« pouvoir à TRONCHON J. » MATTERA A.
« pouvoir à ZANNI F. » STUBERT B.
« pouvoir à MEYRIER M. » GEROUDET A.**

ABSENTE : DENERVAUD M.

Est élu secrétaire de la séance : TRONCHON J.

Madame le maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue des Chênettes, des emprises de terrain étaient nécessaires.

Les propriétaires ont été informés au préalable et ont accepté le prix de cession à 80 €/m².

Par délibérations n° D2022 – 07 du 08 février 2022 et n° 2023 - 21 du 14 mars 2023 le conseil municipal a autorisé madame le maire à signer les actes de cession au profit de la commune.

Cependant, une erreur s'est glissée sur la section de la parcelle n°1598 appartenant à la SCI RHÔNE II qu'il convient de rectifier comme suit :

Propriétaires	Section	n° parcelle	Surface
RIVOLLAT Jean nu-propiétaire et Alice usufruitière	B	1562p	81 ca

Envoyé en préfecture le 17/07/2023

Reçu en préfecture le 17/07/2023

Publié le 19/07/23

ID : 074-217400704-20230711-D2023_57B-D



	B	1566p	54 ca
RIVOLLAT Jean, Michel, Pierre, Claude en nue-propriété et RIVOLLAT Alice pour la totalité en usufruit	B	1557p	18 ca
	B	1560p	19 ca
	B	1564p	15 ca
Mr et Mme VERBOUWE Cédric	A	2836	31 ca
	A	2833	31 ca
Mme NEUHAUS Geneviève	A	3430	19 ca
	A	3428	28 ca
	A	3426	19 ca
MOUTHON Jean-Claude	A	3442	25 ca
MOUTHON Franck, Yves nus-proprétaires et Gisèle usufruitière	A	3440	160 ca
BUONOCORE Vincenzo	A	3525	20 ca
M. et Mme RIVOLLAT Jean et Liliane	A	3436	54 ca
	A	3438	28 ca
GUEX Pierre et Renée / MOISAN Evelyne, Lionel en nue-propriété, M. et Mme MOISAN Bernard en usufruit / RIVOLLAT Sylvain	A	3522	8 ca
Mme GIRONNET Jacqueline	A	715p	25ca
SCI RHONE II	A	3603	21 ca
	B	1598	5 ca

Madame le maire sollicite l'autorisation du conseil municipal à signer les actes de cession en attente, conformément au tableau ci-dessus énoncé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE le prix de vente à 80 le m² ;

AUTORISE Madame le maire ou, en son absence, son premier adjoint, Monsieur Jérôme TRONCHON, à signer les actes de cession au profit de la Commune des parcelles ci-dessous :

Propriétaires	Section	n° parcelle	Surface
RIVOLLAT Jean nu-proprétaire et Alice usufruitière	B	1562p	81 ca
	B	1566p	54 ca
RIVOLLAT Jean, Michel, Pierre, Claude en nue-propriété et RIVOLLAT Alice pour la totalité en usufruit	B	1557p	18 ca
	B	1560p	19 ca
	B	1564p	15 ca
Mr et Mme VERBOUWE Cédric	A	2836	31 ca
	A	2833	31 ca
Mme NEUHAUS Geneviève	A	3430	19 ca
	A	3428	28 ca

Envoyé en préfecture le 17/07/2023

Reçu en préfecture le 17/07/2023

Publié le 19/07/23

ID : 074-217400704-20230711-D2023_57B-D2



	A	3426	19 ca
MOUTHON Jean-Claude	A	3442	25 ca
MOUTHON Franck, Yves nus-proprétaires et Gisèle usufruitière	A	3440	160 ca
BUONOCORE Vincenzo	A	3525	20 ca
M. et Mme RIVOLLAT Jean et Liliane	A	3436	54 ca
	A	3438	28 ca
GUEx Pierre et Renée / MOISAN Evelyne, Lionel en nue-proprété, M. et Mme MOISAN Bernard en usufruit / RIVOLLAT Sylvain	A	3522	8 ca
Mme GIRONNET Jacqueline	A	715p	25ca
SCI RHONE II	A	3603	21 ca
	B	1598	5 ca

CHARGE Madame le maire de régler les frais d'actes.

Cette délibération remplace les délibérations n°2022 – 07 du 08 février 2022 et n° 2023 - 21 du 14 mars 2023.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus.

Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire
Jérôme TRONCHON

Le maire
Pascale MORIAUD



